



## **États financiers consolidés au 31 août 2018**

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 4
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé des résultats	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
État consolidé de l'évolution de la dette nette	8
Notes complémentaires	9-27
Tableaux supplémentaires	28-31

## Rapport de la direction

Aux conseillères et aux conseillers du  
Conseil scolaire catholique MonAvenir

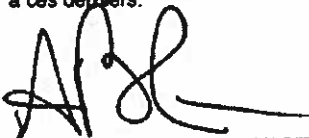
Les états financiers consolidés du Conseil scolaire catholique MonAvenir sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004 B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation de leurs états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport d'audit décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



André Blais  
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier



Dereck Chin  
Chef des affaires, par intérim

Le 28 novembre 2018

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

**Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**  
Bureau 102  
144, rue Main  
Hawkesbury (Ontario)  
K6A 1A3  
T 613 632-0901

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du  
Conseil scolaire catholique MonAvenir

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire catholique MonAvenir, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 août 2018 et les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie et de l'évolution de la dette nette pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire catholique MonAvenir au 31 août 2018 ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ses états financiers consolidés.

### **Référentiel comptable**

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés pour permettre au Conseil de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.*

Comptables agréés,  
Experts-comptables autorisés

Hawkesbury, Canada  
Le 28 novembre 2018

## Conseil scolaire catholique MonAvenir

### État consolidé de la situation financière

au 31 août 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<b>ACTIF FINANCIER</b>		
Liquidités	39 945 146	22 526 563
Dépôt à terme, 1,99 % échéant en juin 2019	1 003 816	
Débiteurs (note 3)	8 659 183	9 721 381
Dépôts à terme, variant entre 2,51 % et 2,94 %, échéant entre juin 2020 et juin 2023	4 021 038	
Débiteurs - Gouvernement de l'Ontario-immobilisations approuvées (note 4)	117 581 491	139 951 672
	<u>171 210 674</u>	<u>172 199 616</u>
<b>PASSIF FINANCIER</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 6)	20 858 512	24 015 422
Revenus reportés - réserves (note 7)	12 752 089	7 136 221
Avantages sociaux futurs (note 8)	3 233 159	3 041 313
Prêts pour immobilisations (note 9)	111 577 130	117 067 995
Apports en capital reportés (note 10)	273 929 961	271 510 496
	<u>422 350 851</u>	<u>422 771 447</u>
<b>DETTE NETTE</b>	<b>(251 140 177)</b>	<b>(250 571 831)</b>
<b>ACTIF NON FINANCIER</b>		
Frais payés d'avance	4 245 267	5 065 138
Immobilisations corporelles (note 11)	392 007 942	392 192 757
	<u>396 253 209</u>	<u>397 257 895</u>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 12)</b>	<b>145 113 032</b>	<b>146 686 064</b>

Les notes complémentaires et les tableaux supplémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le Conseil,



Mélinda Chartrand  
Présidente du conseil



André Blais  
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

## Conseil scolaire catholique MonAvenir

### État consolidé des résultats

de l'exercice terminé le 31 août 2018

	2018		2017
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	210 652 335	206 788 212	194 348 042
Subventions provinciales - Immobilisations approuvées		41 380	8 202 868
Subventions provinciales - autres (note 13)	39 005 427	43 074 586	39 755 981
Fonds générés par les écoles	5 291 980	4 954 816	5 005 191
Subventions fédérales et droits de scolarité		182 694	168 041
Revenus de placement	100 000	590 693	220 147
Autres revenus - conseils scolaires		107 929	352 245
Autres droits de scolarité et revenus	3 120 831	1 720 293	4 444 479
Amortissement des apports en capital reportés	12 622 996	12 291 336	10 852 102
	<u>270 793 569</u>	<u>269 751 939</u>	<u>263 349 096</u>
<b>Dépenses</b>			
Enseignement	188 438 402	187 663 201	175 978 107
Administration	7 223 595	7 825 703	6 715 177
Transport	25 842 877	25 493 480	24 125 526
Installations destinées aux élèves	38 573 367	37 629 631	36 018 707
Activités financées par les écoles	5 253 542	5 040 680	4 930 585
Autres dépenses	5 618 304	7 672 276	6 632 014
	<u>270 950 087</u>	<u>271 324 971</u>	<u>254 400 116</u>
<b>(Déficit)/Excédent annuel</b>	<b>( 156 518)</b>	<b>(1 573 032)</b>	<b>8 948 980</b>
<b>Excédent accumulé au début de l'exercice</b>	<b>143 959 854</b>	<b>146 686 064</b>	<b>137 737 084</b>
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b><u>143 803 336</u></b>	<b><u>145 113 032</u></b>	<b><u>146 686 064</u></b>

Les notes complémentaires et les tableaux supplémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**État consolidé des flux de trésorerie**  
de l'exercice terminé le 31 août 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
(Déficit)/Excédent de l'exercice	(1 573 032)	8 948 980
Rajustement des postes hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	12 526 475	11 677 562
Amortissement des apports en capital reportés	(12 291 336)	(10 852 102)
Augmentation de dépôt à terme	(1 003 816)	
Diminution des débiteurs	1 062 198	1 170 894
(Diminution) Augmentation des comptes fournisseurs et charges à payer	(2 807 715)	5 925 219
Augmentation (Diminution) des revenus reportés - réserves	5 615 868	( 11 440)
Augmentation (Diminution) des avantages sociaux futurs à payer	191 846	( 371 839)
Diminution (Augmentation) des frais payés d'avance	819 871	(4 176 134)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>2 540 359</u>	<u>12 311 140</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	2 871 962	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(15 562 817)	(36 012 193)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(12 690 855)</u>	<u>(36 012 193)</u>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions des dépôts à terme	<u>(4 021 038)</u>	
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Diminution des emprunts temporaires		(12 282 310)
Émission de passif à long terme		6 363 962
Remboursement de dette	(5 490 865)	(5 084 316)
Augmentation des apports en capital reportés	14 710 801	27 971 975
Diminution des débiteurs -		
Gouvernement de l'Ontario - immobilisations approuvées	22 370 181	9 256 476
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>31 590 117</u>	<u>26 225 787</u>
<b>Augmentation nette dans les liquidités</b>	<u>17 418 583</u>	<u>2 524 734</u>
Liquidités au début	<u>22 526 563</u>	<u>20 001 829</u>
Liquidités à la fin	<u>39 945 146</u>	<u>22 526 563</u>
<b>Information supplémentaire, éléments sans effet sur la trésorerie :</b>		
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Acquisition d'immobilisations corporelles incluses dans les comptes fournisseurs et charges à payer	5 516 715	8 865 910
Actifs destinés à la vente inclus dans les débiteurs		208 708

Les notes complémentaires et les tableaux supplémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**État consolidé de l'évolution de la dette nette**  
pour l'exercice terminé le 31 août 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
(Déficit)/Excédent de l'exercice	(1 573 032)	8 948 980
Acquisition d'immobilisations corporelles et actifs destinés à la vente	(15 213 622)	(34 120 859)
Amortissement des immobilisations corporelles	12 526 475	11 886 040
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	2 871 962	
	<u>184 815</u>	<u>(22 234 819)</u>
Acquisition de frais payés d'avance	(4 245 267)	(5 065 138)
Utilisation des frais payés d'avance	5 065 138	889 004
Total des activités liées à l'actif non financier	<u>819 871</u>	<u>(4 176 134)</u>
<b>Augmentation de la dette nette</b>	<b>( 568 346)</b>	<b>(17 461 973)</b>
Dette nette au début de l'exercice	<u>(250 571 831)</u>	<u>(233 109 858)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(251 140 177)</u>	<u>(250 571 831)</u>

Les notes complémentaires et les tableaux supplémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires**  
au 31 août 2018

---

**1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après :

**a) Référentiel comptable**

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables canadiennes pour le secteur public à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP3410 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;

## Conseil scolaire catholique MonAvenir

### Notes complémentaires

au 31 août 2018

---

#### **1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)**

- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public canadien.

#### **b) Périmètre comptable**

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil scolaire catholique MonAvenir et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil scolaire catholique MonAvenir, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

Garderies et programmes d'enrichissement linguistique  
Garderie Porte-Soleil  
Garderie Copains-Copines  
Garderie Mon petit jardin  
Garderie Coccinelles zélées  
Programme d'enrichissement linguistique Sainte-Croix, Penetanguishene  
Programme de jour prolongé Saint René Goupil

Fonds générés par les écoles faisant partie du Conseil scolaire

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

Le Conseil participe également dans divers consortiums pour la prestation de services de transport scolaire et de traitement informatique. Le Conseil comptabilise ses participations en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle.

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires**  
au 31 août 2018

---

**1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)**

**c) Fonds en fiducie**

Les fonds en fiducie et leurs activités connexes administrées par le Conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés car ils ne sont pas contrôlés par le Conseil.

**d) Liquidités**

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, soumis à des risques de changement de la valeur peu importants et présentent une échéance courte de moins de 90 jours.

**e) Revenus reportés**

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

**f) Apports en capital reportés**

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

**g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés**

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres avantages à prestations et à cotisations déterminées à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie et de soins de santé, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

## Conseil scolaire catholique MonAvenir

### Notes complémentaires

au 31 août 2018

---

#### 1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) ont été établies en 2016-2017 pour les membres de la Fédération des Enseignantes-enseignants des Écoles Secondaires de l'Ontario (FEESO) et l'Association des Enseignantes et des enseignants Franco-Ontariens (AEFO). Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO) pour les membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et la Fiducie des employées et des employés non-syndiqués en éducation de l'Ontario (FENSÉO), une fiducie pour les employées et employés non syndiqués, y compris les directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire) et aux autres membres du personnel du conseil scolaire jusqu'à la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux membres de la FEESO et de l'AEFO à partir du 1er février 2017, aux membres du SCFP à partir du 1er mars 2018, aux membres de l'ADFO à partir du 1er avril 2018 et aux employés non-syndiqués à partir du 1er juin 2018, au moment du transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE. Au moment du transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

Le Conseil scolaire a adopté les principes énoncés ci après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

(i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la valeur des jours de maladie accumulés, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'actualisation. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'actualisation. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux des hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière du groupe d'employés.

(ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

(iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 août 2018

---

**1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)**

**h) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit :

	<u>Période</u>
Bâtiments	20 et 40 ans
Améliorations locatives	40 ans
Structures mobiles	20 ans
Améliorations apportées aux terrains	15 ans
Équipement, matériel et logiciel informatique	5 à 15 ans
Mobilier	10 ans

Les constructions en cours, de même que les coûts préalables à l'acquisition, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis: ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires**  
au 31 août 2018

---

**1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)**

**i) Paiements de transfert**

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu aux transferts, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

**j) Revenus de placement**

Le revenu de placement est comptabilisé comme revenus durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des revenus reportés correspondants.

**k) Dette à long terme**

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

**l) Montants budgétés**

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget approuvé par les administrateurs. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés ne sont pas audités.

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 août 2018

**1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)**

**m) Estimations comptables**

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1.a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent notamment les avantages sociaux futurs, la durée de vie utile des immobilisations et les taxes municipales. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

**n) Revenus d'impôt foncier**

Selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les revenus dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus d'impôt foncier reçus des municipalités sont comptabilisés dans les subventions provinciales-autres.

**2 - FRAIS D'INTÉRÊT**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Intérêt sur emprunts temporaires		99 897
Intérêt sur prêts pour immobilisations corporelles	<b>4 864 154</b>	<b>4 986 639</b>
	<b><u>4 864 154</u></b>	<b><u>5 086 536</u></b>

**3 - DÉBITEURS**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Municipalités	<b>4 972 478</b>	4 680 833
Autres conseils scolaires	<b>302 553</b>	
Gouvernement de l'Ontario		916 483
Gouvernement du Canada	<b>1 120 435</b>	1 924 780
Autres	<b>2 263 717</b>	2 199 285
	<b><u>8 659 183</u></b>	<b><u>9 721 381</u></b>

## Conseil scolaire catholique MonAvenir

### Notes complémentaires

au 31 août 2018

#### 4 - DÉBITEURS - GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO - IMMOBILISATIONS APPROUVÉES

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2018, le Conseil a un compte débiteur de la province de 117 581 491 \$ (139 951 672 \$ en 2017) relatif aux subventions pour immobilisations corporelles.

#### 5 - EMPRUNTS TEMPORAIRES

Au 31 août 2018, huit lettres de crédit (huit en 2017) émises par la banque auprès des créanciers du conseil scolaire totalisent 829 571 \$ (829 571 \$ en 2017).

Le Conseil dispose d'une marge de crédit autorisée de 7 220 000 \$ donnant un montant disponible de 6 390 429 \$ (6 390 429 \$ en 2017) suite aux lettres de crédit. La marge porte intérêt au taux préférentiel moins 0,50 %. Au 31 août 2018, le taux préférentiel était de 3,70 % (2,95 % en 2017).

#### 6 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Autres conseils scolaires		120 447
Gouvernement de l'Ontario	973 133	
Comptes fournisseurs et frais courus	18 788 027	22 751 792
Intérêts courus	1 097 352	1 143 183
	<u>20 858 512</u>	<u>24 015 422</u>



**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 août 2018

**7 - REVENUS REPORTÉS - RÉSERVES**

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2018, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	Solde au 31 août 2017	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placements	Recettes constatées pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2018
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	2 210 260	14 758 556	(9 841 168)	(4 673 569)	2 454 079
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	2 841 160	4 491 125	(101 013)	(283)	7 230 989
Éducation de l'enfance en difficulté	1 068 470	26 333 743	(25 850 795)		1 551 418
Autres	1 016 331	5 213 714	(4 714 442)		1 515 603
<b>Total des recettes reportées</b>	<b>7 136 221</b>	<b>50 797 138</b>	<b>(40 507 418)</b>	<b>(4 673 852)</b>	<b>12 752 089</b>

	Solde au 31 août 2016	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placements	Recettes constatées pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2017
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	2 517 749	15 505 913	(9 290 298)	(6 523 104)	2 210 260
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	2 875 830			(34 670)	2 841 160
Éducation de l'enfance en difficulté	982 388	24 085 194	(23 684 517)		1 383 065
Autres	771 694	4 064 006	(4 133 964)		701 736
<b>Total des recettes reportées</b>	<b>7 147 661</b>	<b>43 655 113</b>	<b>(37 108 779)</b>	<b>(6 557 774)</b>	<b>7 136 221</b>

## Conseil scolaire catholique MonAvenir

### Notes complémentaires

au 31 août 2018

#### 8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations constituées

	2018		2017	
	Congé de maladie	Gratifications de retraite	Congé de maladie	Gratifications de retraite
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	224 623	1 593 582	211 848	1 830 344
Coût des prestations constituées pour l'exercice	237 748		224 623	
Intérêts sur l'engagement contracté (ou obligation)		29 586		46 003
Perte actuarielle nette		19 914		32 229
Prestations versées	(224 623)	(232 980)	(211 848)	(314 994)
Solde à la fin	<u>237 748</u>	<u>1 410 102</u>	<u>224 623</u>	<u>1 593 582</u>

Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

	2018		2017	
	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	<u>237 748</u>	<u>1 410 102</u>	<u>1 585 309</u>	<u>3 233 159</u>

	2018		2017	
	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	<u>224 623</u>	<u>1 593 582</u>	<u>1 223 108</u>	<u>3 041 313</u>

## Conseil scolaire catholique MonAvenir

### Notes complémentaires

au 31 août 2018

#### 8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (Suite)

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés (à l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après).

	2018			
	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
	\$	\$	\$	\$
Coûts des prestations constituées pour l'exercice	237 748		678 876	916 624
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)		29 586	35 356	64 942
Perte actuarielle nette		19 914		19 914
	<u>237 748</u>	<u>49 500</u>	<u>714 232</u>	<u>1 001 480</u>
	2017			
	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
	\$	\$	\$	\$
Coûts des prestations constituées pour l'exercice	224 623		29 244	253 867
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)		46 003	26 319	72 322
Perte actuarielle nette		32 229		32 229
	<u>224 623</u>	<u>78 232</u>	<u>55 563</u>	<u>358 418</u>

#### Gratifications de retraite - évaluation et hypothèses actuarielles

Le Conseil s'est engagé à payer des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil s'est engagé à ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

## Conseil scolaire catholique MonAvenir

### Notes complémentaires

au 31 août 2018

#### **8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (Suite)**

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages sociaux futurs des employés au 31 août 2018 reposent sur les valeurs actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 31 août 2018. Ces évaluations prennent en compte les hypothèses économiques et constituent les meilleures estimations des taux anticipés de :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	%	%
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>

#### **Prestations de congé de maladie - évaluation et hypothèses actuarielles**

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de 11 crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée.

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 31 août 2018, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2018.

#### **Prestations de retraite**

##### Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

## Conseil scolaire catholique MonAvenir

### Notes complémentaires

au 31 août 2018

---

#### **8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)**

##### Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et leur taux de rémunération. Du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003, les employés admissibles ont cotisé à des taux réduits allant jusqu'à 2,6 % des gains. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, les taux de cotisation des employés sont revenus à des taux pouvant atteindre jusqu'à 14,6 % des gains. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2018, le Conseil a cotisé un montant de 3 401 047 \$ (3 193 775 \$ en 2017) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

##### Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Le conseil scolaire est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'exécant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

Depuis juillet 2012, le Conseil scolaire fournit des prestations d'assurance-vie aux employés qui sont en congé d'invalidité de longue durée pour les employés qui ne participent pas encore à une fiducie de soins de santé au bénéfice des employés. Le Conseil est responsable du paiement des primes d'assurance-vie. Le Conseil verse ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts de la rémunération versée aux employés en congé d'invalidité de longue durée sont entièrement assurés et ne sont pas inclus dans ce régime. Les récupérations des prestations de 8 113 \$ sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil en date du 31 août 2018 et il n'y a pas de passif au titre des prestations liés à ce régime.

## Conseil scolaire catholique MonAvenir

### Notes complémentaires

au 31 août 2018

#### 9 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

##### Appartenant aux conseils désignés

En vertu d'ententes conclues lors de sa création, le Conseil doit assumer le remboursement du passif à long terme relatif aux actifs qui lui ont alors été cédés par les conseils désignés. Étant donné que le passif net à long terme fut émis par les conseils désignés, il n'est pas comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

Il n'y a plus de remboursement du passif net à long terme pour les prochains exercices.

##### Appartenant au Conseil

Les dettes nettes à long terme comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprennent les éléments suivants :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Effets à payer, 5,86 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2024	3 238 241	3 691 780
Effets à payer, 4,81 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2024	656 798	752 241
Effets à payer, 5,88 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2026	14 802 764	16 253 310
Effets à payer, 4,91 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2026	1 879 911	2 072 546
Effets à payer, 5,01 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2028	4 618 429	4 974 355
Effets à payer, 4,56 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 17 novembre 2031	3 360 870	3 537 679
Effets à payer, 4,90 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 3 mars 2033	3 924 315	4 101 478
Effets à payer, 5,06 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 13 mars 2034	1 781 334	1 853 380
Effets à payer, 5,23 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 13 avril 2035	2 901 006	3 005 706
Effets à payer, 4,83 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 11 mars 2036	8 838 517	9 145 634
Effets à payer, 3,97 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 15 novembre 2036	3 552 522	3 680 580
Effets à payer, 3,56 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 9 mars 2037	11 144 556	11 553 589

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 août 2018

**9 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (Suite)**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Effets à payer, 3,80 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 19 mars 2038	5 311 242	5 487 984
Effets à payer, 4,00 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 11 mars 2039	18 627 144	19 191 708
Effets à payer, 2,99 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 9 mars 2040	20 218 508	20 867 521
Effets à payer, 3,24 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 15 mars 2041	519 375	534 542
Effets à payer, 3,59 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 15 mars 2042	6 201 598	6 363 962
	<u>111 577 130</u>	<u>117 067 995</u>

Le remboursement du passif net à long terme, dont le solde s'élève à 154 951 311 \$, soit 111 577 130 \$ de capital et 43 374 181 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices:

	<u>Capital</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
2018-2019	5 753 226	4 647 634	10 400 860
2019-2020	6 025 452	4 375 408	10 400 860
2020-2021	6 317 880	4 082 980	10 400 860
2021-2022	6 621 756	3 779 104	10 400 860
2023 et suivantes	86 858 816	26 489 055	113 347 871
	<u>111 577 130</u>	<u>43 374 181</u>	<u>154 951 311</u>

**10 - APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS**

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Solde au début	271 510 496	254 390 623
Ajouts aux apports en capital reportés	10 036 949	21 585 014
Revenus constatés pour la période	(12 291 336)	(10 852 102)
Transferts provenant des revenus reportés	4 673 852	6 386 961
Solde à la fin	<u>273 929 961</u>	<u>271 510 496</u>

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
Notes complémentaires

au 31 août 2018

**11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Coût					Amortissement cumulé					comptable nette
	Solde au 1er septembre 2017	Ajouts et transferts	Dispositions	Transfert aux actifs financiers	Solde au 31 août 2018	Solde au 1er septembre 2017	Amortissements	Dispositions, radiation et ajustements	Transfert aux actifs financiers	Solde au 31 août 2018	
Terrains	113 643 144	144 295	2 871 962		110 915 477					110 915 477	
Améliorat. apportées aux terrains	580 576	1 277			581 853	3 173	1 269		4 442	587 411	
Construction en cours (a)	23 173 175	(21 444 098)			1 729 077					1 729 077	
Bâtiments	338 261 353	33 124 971			371 386 324	102 005 939	9 926 060			111 931 999	
Améliorations locales	4 653 304	989 490			5 642 794	1 115 890	189 514			1 305 404	
Structures mobiles	8 930 489	316 060	162 000		9 084 549	2 978 369	448 069			3 264 438	
Équipements, matériel et logiciel informatique	15 746 211	1 607 189	890 021		16 463 359	6 753 878	1 918 462			7 782 319	
Mobilier	277 930	474 458	58 800		693 588	226 176	43 101			210 477	
	505 276 182	15 213 622	3 982 783		516 507 021	113 063 425	12 526 475	1 110 821		124 499 078	

(a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 1 729 083 \$ (23 173 175 \$ en 2017) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

	Coût					Amortissement cumulé					comptable nette
	Solde au 1er septembre 2016	Ajouts et transferts	Dispositions	Transfert aux actifs financiers	Solde au 31 août 2017	Solde au 1er septembre 2016	Amortissements	Dispositions, radiation et ajustements	Transfert aux actifs financiers	Solde au 31 août 2017	
Terrains	108 174 705	5 506 103			113 643 144					113 643 144	
Améliorat. apportées aux terrains	19 042	571 534			590 576	1 904	1 269		3 173	587 403	
Coûts préalables à l'acquisition	165 806	(165 806)									
Construction en cours (a)	18 125 533	5 047 642			23 173 175					23 173 175	
Bâtiments (b)	320 868 002	19 136 109			338 261 353	94 336 663	9 241 220		1 571 944	102 005 939	
Améliorations locales	4 345 416	307 888			4 653 304	955 290	180 600			1 115 890	
Structures mobiles	8 568 395	1 000 794	638 700		8 930 489	3 197 806	419 263			2 978 369	
Équipements, matériel et logiciel informatique	13 536 192	2 716 595	506 576		15 746 211	5 430 097	1 830 357			6 753 878	
Mobilier	339 072		61 142		277 930	262 466	24 853			226 176	
	474 142 163	34 120 859	1 206 418		505 276 182	104 184 225	11 677 562	1 206 418	1 571 944	113 063 425	



## Conseil scolaire catholique MonAvenir

### Notes complémentaires

au 31 août 2018

#### 12 - EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est affecté de la façon suivante :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Investissement dans des immobilisations corporelles non amortissables	110 915 477	113 680 808
Montants limités pour une utilisation future sur requête du Conseil	23 392 357	23 350 874
Excédent de fonctionnement	10 061 073	8 870 223
Fonds générés par les activités scolaires	1 841 478	1 927 342
Autres	<u>(1 097 353)</u>	<u>(1 143 183)</u>
	<u>145 113 032</u>	<u>146 686 064</u>

#### 13- SUBVENTIONS PROVINCIALES - AUTRES

	<u>2018</u>		<u>2017</u>
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Impôt foncier	37 402 852	40 444 641	37 824 383
Autres	1 602 575	2 629 945	1 931 598
	<u>39 005 427</u>	<u>43 074 586</u>	<u>39 755 981</u>

#### 14 - PARTENARIAT DANS UN CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil participe à divers consortiums de transport scolaire qui sont constitués en personnes morales distinctes. Le Conseil a conclu des ententes avec d'autres conseils scolaires pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de sa région. Ces diverses ententes ont été signées pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de ces ententes, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation des consortiums de transport scolaire sont mises en commun. Aucun associé n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Ces entités sont consolidées proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil au moyen desquels la part proportionnelle du Conseil par rapport aux actifs, aux passifs, aux revenus et aux dépenses des consortiums figurent dans les états financiers consolidés du Conseil. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés.

Le total des dépenses de transport encourues par les consortiums s'élève à 113 154 692 \$ (107 578 000 \$ en 2017) et la part du Conseil se chiffre à 25 070 019 \$ (23 736 903 \$ en 2017).

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 août 2018

**15 - DÉPENSES PAR ARTICLES**

Un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations corporelles comptabilisées dans l'état consolidé des activités financières par article est présenté ci-après:

	<b>Budget</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	<b>(non audité)</b>	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Dépenses courantes :			
Salaire et traitement	169 135 339	169 593 358	158 982 745
Avantages sociaux	27 458 104	27 690 656	23 516 450
Perfectionnement du personnel	1 851 540	1 875 196	1 524 789
Fournitures et services	15 700 292	17 186 580	16 594 422
Intérêts	4 909 984	4 864 154	5 086 536
Dépenses de location	994 593	948 045	1 002 862
Frais et louage de services	30 591 292	29 701 593	29 356 601
Amortissement des immobilisations corporelles	12 817 952	12 526 475	11 677 562
Autres	2 237 449	1 898 234	1 727 564
Activités financées par les écoles	5 253 542	5 040 680	4 930 585
	<b>270 950 087</b>	<b>271 324 971</b>	<b>254 400 116</b>

**16 - FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO**

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par évènement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2021.

**17 - ENGAGEMENTS**

**Contrats de réfection**

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des réfections d'écoles pour un solde non dépensé de 111 810 \$.

**Contrats de projets de construction**

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des projets de construction pour un solde non dépensé de 7 198 355 \$.

## **Conseil scolaire catholique MonAvenir**

### **Notes complémentaires**

au 31 août 2018

---

#### **17 - ENGAGEMENTS (Suite)**

##### **Contrats de transport**

Le Conseil s'est engagé, à travers des consortiums, envers des contrats pour le transport des élèves. L'engagement fluctue en fonction du nombre d'élèves, le prix du carburant, les salaires et selon les changements dans les règlements du ministère de l'Éducation. Les dépenses de la période s'élèvent à 25 070 019 \$ (23 736 903 \$ en 2017).

##### **Contrats de location**

Le Conseil s'est engagé envers des contrats de location :

- . Location de bureau administratif : contrat venant à échéance le 31 août 2019 pour un montant de 233 564 \$.
- . Location de gymnase et salle de classe : contrats venant à échéance le 31 août 2019 pour un montant de 27 315 \$.
- . Location de photocopieurs : contrats venant à échéance à diverses dates (entre 2018 et 2023). L'engagement fluctue en fonction du nombre de photocopies. Les dépenses de la période s'élèvent à 292 413 \$ (289 663 \$ en 2017).

#### **18 - ÉVENTUALITÉS**

Dans le cours normal de ses affaires, le Conseil fait l'objet de poursuites et de griefs de la part d'employés et d'ex-employés. La direction du Conseil est d'avis que la résolution ultime de ces réclamations et poursuites n'aura pas un impact important sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités. Le montant comptabilisé à l'égard des poursuites et des griefs connus au 31 août 2018 s'élève à 1,8 millions de dollars.

#### **19 - INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les instruments financiers du Conseil sont composés de liquidités, des débiteurs, des créditeurs, des charges à payer et des prêts pour immobilisations. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le Conseil ne court pas de risque important en matière de risque d'intérêt ou de crédit relativement à ces instruments financiers. La valeur comptable des instruments financiers du Conseil se rapproche de leur juste valeur, sauf indication contraire.

#### **20 - ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS**

Le Conseil a acquis un terrain à Cobourg en date du 28 septembre 2018 d'un montant de 4,8 millions de dollars.

Le Conseil a fait une offre pour l'acquisition d'un édifice à Vaughan pour un montant estimé à 21,0 millions de dollars. La date de clôture est prévue pour février 2019.

#### **21 - INFORMATION RELATIVE AUX APPARENTÉS**

Le Conseil a vendu au Conseil scolaire Viamonde 50 % d'un terrain dans le cadre d'un projet d'école secondaire conjointe de langue française à Hamilton. La transaction a été effectuée à la valeur comptable pour un montant de 2,9 millions de dollars.

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Tableau supplémentaire**  
**État des produits et charges - Garderie Porte Soleil**  
 de l'exercice terminé le 31 août 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subvention du gouvernement régional	84 111	66 278
Subvention du gouvernement fédéral		2 884
Droit d'inscription des parents	356 558	318 001
Autres subventions		183
	<u>440 669</u>	<u>387 346</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	399 067	380 657
Autres charges de fonctionnement	49 766	33 141
	<u>448 833</u>	<u>413 798</u>
<b>Insuffisance des produits par rapport aux charges</b>	<u>( 8 164)</u>	<u>( 26 452)</u>

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**

**Tableau supplémentaire**

**État des produits et charges - Garderie Centre Copains-Copines**  
de l'exercice terminé le 31 août 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subvention du gouvernement régional	119 515	106 158
Subvention du gouvernement fédéral		3 078
Droit d'inscription des parents	286 366	269 500
Autres		1 000
	<u>405 881</u>	<u>379 736</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	417 139	325 085
Autres charges de fonctionnement	45 665	30 603
	<u>462 804</u>	<u>355 688</u>
<b>(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges</b>	<u>( 56 923)</u>	<u>24 048</u>

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Tableau supplémentaire**  
**État des produits et charges - Garderie Mon Petit Jardin**  
 de l'exercice terminé le 31 août 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subvention du gouvernement municipal	500 568	348 611
Subvention du gouvernement fédéral		1 774
Droit d'inscription des parents	<u>119 675</u>	<u>95 578</u>
	<u>620 243</u>	<u>445 963</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	604 294	428 375
Autres charges de fonctionnement	<u>65 194</u>	<u>38 468</u>
	<u>669 488</u>	<u>466 843</u>
<b>Insuffisance des produits par rapport aux charges</b>	<u>( 49 245)</u>	<u>( 20 880)</u>

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Tableau supplémentaire**  
**État des produits et charges - Garderie Les Coccinelles zélées**  
 de l'exercice terminé le 31 août 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subvention du gouvernement régional	321 817	227 351
Droit d'inscription des parents	<u>222 522</u>	<u>246 200</u>
	<u>544 339</u>	<u>473 551</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	485 037	446 572
Autres charges de fonctionnement	<u>57 856</u>	<u>66 580</u>
	<u>542 893</u>	<u>513 152</u>
<b>Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<u><u>1 446</u></u>	<u><u>( 39 601)</u></u>